



# FLASH INFO: UNE NOUVELLE LONGUEUR D'AVANCE POUR LES OFFICIERS DE GENDARMERIE

**Le décret n° 2018-440 du 4 juin 2018 ouvre le recrutement dans le corps des sous-préfets aux lieutenants-colonels et aux chefs d'escadron de classe fonctionnelle. Une fois de plus, les Officiers de Police, eux, ratent la marche !**

Une nouvelle démonstration de la signature prématurée, par les deux organisations majoritaires, du protocole PPCR en avril 2016. Ce protocole inspiré du projet porté par l'Union des Officiers depuis 2012 était pourtant l'occasion d'une vraie réforme des corps et carrières dans la Police Nationale permettant de travailler sur l'alignement avec la Gendarmerie Nationale, à commencer par les appellations et les insignes de grades.

Déjà en 2012, quand les majoritaires ne vous proposaient que le corps unique, l'Union des Officiers revendiquait le grade de Lieutenant-Colonel de Police et le galon à 5 barrettes panachées.

L'Union des Officiers UNSA ne peut accepter cette différence de traitement entre OGN et OPN et reste mobilisée pour défendre vos droits !



*Le 10 avril l'Union des Officiers UNSA avait déjà saisi le Ministre de l'Intérieur sur cette voie de recrutement qui devra légitimement s'ouvrir aux officiers de police.*

**Alors, en décembre 2018, votez pour un syndicat qui anticipe : Votez pour l'Union des Officiers UNSA !**

